

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE DU BERGERACOIS

Note de cadrage méthodologique

1. Contexte

Le SyCoTeB bénéficie d'un soutien de l'État au titre du Fonds vert – Soutien aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET). Ce financement vise à accompagner la mise en œuvre d'un programme d'actions issu du PCAET du Bergeracois adopté en 2018, afin de maintenir la dynamique territoriale engagée et de préparer la future intégration au SCOT-AEC.

Parmi les actions retenues figure la création d'un Observatoire de la biodiversité du Bergeracois, inscrit comme une action structurante du plan climat.

Le budget global de l'action (50 000 € HT cofinancé à 80 % par le Fonds vert) sera mobilisé de manière progressive sur trois ans.

2. Finalité de l'action

L'Observatoire de la biodiversité a pour objectif de mieux connaître et suivre les évolutions des milieux naturels, de mieux articuler les politiques locales d'aménagement et de transition écologique, et de renforcer la cohérence des projets de territoire à l'échelle des trois EPCI membres du Syndicat mixte.

Cette démarche vise à :

- Mettre à disposition des élus et techniciens un socle commun de connaissance sur les milieux et trames écologiques,
- Evaluer les effets des politiques d'aménagement et de planification sur la biodiversité,
- Favoriser la cohérence entre le SCOT, le PCAET, les documents d'urbanisme et les démarches régionales,
- Valoriser les initiatives locales en matière de préservation, de renaturation et de paysage.

3. Une démarche en partenariat

Le projet s'appuiera sur les partenaires techniques et scientifiques déjà actifs sur le territoire : le CAUE de la Dordogne, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN Nouvelle-Aquitaine), l'Agence régionale de la biodiversité (ARB NA), l'Office français de la biodiversité (OFB), la DDT, et les associations locales.

L'objectif n'est pas de recréer un dispositif parallèle, mais de rendre les données existantes plus lisibles et accessibles à l'échelle du SCOT, en cohérence avec la plateforme régionale Observatoire de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (OBV NA), les outils départementaux existants (CAUE 24, Conseil départemental, CEN NA), et les dispositifs nationaux (OCSGE, SINP, TerriSTORY, ...).

Ainsi, il ne s'agit pas de créer une nouvelle plateforme cartographique, mais plutôt de développer une interface de lecture et d'exploitation commune, connectée aux outils existants, afin de garantir la complémentarité et l'interopérabilité.

4. Méthodologie et gouvernance

La démarche s'organisera autour d'un comité de pilotage associant les élus du Syndicat mixte et des trois EPCI, et d'un comité technique regroupant les partenaires scientifiques et techniques cités ci-dessus.

Le travail portera sur le recensement et la valorisation des données disponibles (CAUE, CEN, ARB, DDT, OFB, etc.), la mise à jour d'un état de référence simplifié à partir des pré-diagnostic réalisés, la définition d'indicateurs de suivi partagés (aménagement, paysage, trame verte et bleue, artificialisation, haies, zones humides, etc.), et la construction d'un outil cartographique léger et interopérable, adapté aux besoins locaux.

La coordination de la démarche sera assurée par le SyCoTeB, en lien étroit avec ses partenaires techniques.

5. Suivi et valorisation

Le suivi de l'action sera intégré au programme de travail PCAET du Syndicat mixte. Des points d'étape réguliers permettront d'en présenter les avancées au bureau syndical et au comité syndical.

Les résultats produits (cartes, indicateurs, fiches synthétiques) feront l'objet d'une valorisation progressive :

- Diffusion de supports de lecture simplifiés pour les élus et techniciens,
- Intégration aux supports de communication existants du SyCoTeB,
- Partage avec les partenaires régionaux pour éviter les doublons.

Toutes les communications publiques mentionneront la participation de l'État au titre du Fonds vert – France Nation Verte.

6. Perspectives – Vers une stratégie écologique territoriale

Dans la continuité de l'Observatoire de la biodiversité, le SyCoTeB envisage, à moyen terme, le développement d'une stratégie écologique territoriale visant à identifier les secteurs prioritaires de restauration ou de compensation en lien avec le dérèglement climatique.

L'objectif sera de capitaliser sur les données de l'Observatoire pour construire un outil d'aide à la décision au service du futur SCoT-AEC et des politiques locales de sobriété foncière, d'adaptation et de renaturation.